

20 NOVEMBRE 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Primes des assurances complémentaires de la ML indexées en 2020

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les primes des assurances hospitalisation et soins dentaires de la ML seront adaptées à l'évolution de l'indice. Il s'agit d'une adaptation annuelle calculée à partir :

- soit de l'indice des prix à la consommation (IPC) : mesure l'évolution des prix d'un panier de biens et services acquis par les ménages représentatifs de leurs habitudes de consommation ;
- soit de l'indice médical (IM) : tient compte de l'évolution des coûts médicaux.

Les principaux produits d'assurance de la ML sont indexés comme suit.

Produit	Type d'indexation	Pourcentage d'indexation
Hôpital Plus 100*	IPC	1,42 %
Hôpital Plus 200*	IM – chambre particulière	1,59 %
Denta Plus (assurance soins dentaires)	IM – soins dentaires	4,43 %

Il n'est donc pas question d'une augmentation effective des primes, mais seulement d'une légère indexation. Nous ne perdons ainsi pas l'objectif de la ML : offrir des assurances financièrement accessibles couplées à une excellente couverture protégeant nos membres contre les frais médicaux élevés.

\* En cas d'hospitalisation pour une maladie, un accident, une grossesse ou un accouchement, l'intervention d'Hôpital Plus 100 est limitée à 100 % du montant de l'intervention légale. Pour Hôpital Plus 200, l'intervention monte jusqu'à 200 % maximum.

### Personnes de contact du service de presse de la ML

Thomas Joos ([thomas.joos@lm.be](mailto:thomas.joos@lm.be) – 02 542 87 38)

Jana Demeulemeester ([jana.demeulemeester@lm.be](mailto:jana.demeulemeester@lm.be) – 02 542 86 28)